

Présidence : Kazakhstan

669ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Lundi 19 décembre 2011

Ouverture : 11 h 40

Clôture : 12 h 50

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Contribution financière aux projets relatifs à la destruction de bombes aériennes à sous-munitions en Géorgie et au projet concernant le mélange en Ukraine* : Suède (annexe 1), Géorgie, Ukraine, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux munitions conventionnelles (Hongrie)

b) *Contribution financière au projet relatif à l'élimination de produits chimiques dangereux en Albanie* : Turquie, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Albanie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION CONCERNANT UNE SESSION D'EXPERTS SUR LA GESTION DES STOCKS, LA RÉDUCTION DES EXCÉDENTS ET LA DESTRUCTION DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 20/11 (FSC.DEC/20/11) concernant une session d'experts sur la gestion des stocks, la réduction des excédents et la destruction d'armes légères et de petit calibre ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique, Suède (annexe 2)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Distribution du projet de décision concernant la révision un de la Décision No 13/11 sur l'ordre du jour et les modalités de la vingt-deuxième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (FSC.DD/18/11 Restr.)* : Président
- b) *Neuvième consultation annuelle sur l'examen de la mise en œuvre du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, tenue à Vienne le 14 décembre 2011* : Fédération de Russie (annexe 3)
- c) *Visite d'évaluation d'experts en Moldavie pour aider les autorités à améliorer des sites de stockage d'armes légères et de petit calibre, effectuée du 5 au 8 décembre 2011* : France, Moldavie, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- d) *Annonce de la fourniture d'une assistance technique pour la destruction de munitions obsolètes à Chypre en 2012* : France, Chypre, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- e) *Questions de protocole* : Irlande, Président, Pologne-Union européenne

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCLARATION FINALE DU PRÉSIDENT DU FCS,
S. E. M. L'AMBASSADEUR
KAIRAT ABDRAKHMANOV

Président (annexe 4), Kirghizistan, Lituanie, Irlande, Italie

4. Prochaine séance :

Mercredi 18 janvier 2012 à 10 heures, Neuer Saal



669ème séance plénière

FSC Journal No 675, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUÈDE

Monsieur le Président,

Je souhaiterais répondre à l'appel de votre coordonnateur de projets, qui nous a invités à la séance précédente du FCS à verser en guise de cadeau de Noël des contributions à des projets alors que nous approchons maintenant de la fin de l'année.

J'ai donc deux décisions à annoncer.

Premièrement, la Suède a décidé d'affecter 1,2 million de couronnes suédoises, soit l'équivalent d'environ 132 000 euros, au projet qui a été lancé récemment pour aider la Géorgie à détruire des bombes aériennes à sous-munitions. Nous espérons contribuer ainsi à la réussite de ce projet et au renforcement de la sécurité de la population géorgienne.

Deuxièmement, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) a décidé de verser une contribution supplémentaire de 800 000 couronnes suédoises, soit l'équivalent d'environ 88 000 euros, au projet relatif au mélange en Ukraine. Cette contribution est destinée à combler le déficit de financement qui est apparu lors de la préparation de la dernière expédition depuis le centre de l'Ukraine. La Suède est intervenue afin que l'on puisse utiliser pleinement la capacité des wagons et vider le dépôt de mélange de Bila Tserkva. Comme vous le savez sans doute, la Suède, par l'intermédiaire de l'ASDI, contribue activement à ce projet depuis le tout début et nous espérons avoir ainsi facilité la phase 3, dont l'objectif est de débarrasser entièrement le centre de l'Ukraine du mélange. Nous espérons aussi que cela a contribué à accroître la sécurité de la population et de l'environnement en Ukraine.

Pour terminer, je souhaite au Forum et à tous les États participants un joyeux Noël et une fructueuse année 2012.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal du jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/675
19 December 2011
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

669ème séance plénière

FSC Journal No 675, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUÈDE

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier les États-Unis et les coauteurs d'avoir soumis cette proposition plus tôt dans l'année et de nous avoir permis de prendre une décision au Forum.

Cette décision offre une fois encore un bon exemple d'activité appuyant la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre.

Bien que nous ayons effectivement progressé dans certains domaines du Plan d'action, il reste encore beaucoup plus à faire, notamment en ce qui concerne l'examen de la mise en œuvre des principes, normes et mesures visant à améliorer les capacités et l'efficacité.

Comme source d'inspiration pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan, je suggère de réexaminer le document sur les étapes de cette mise en œuvre (FSC.DEL/73/10/Rev.2, daté du 1er février 2011). Ce document a été établi par le groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre. Le rapport du groupe informel daté du 5 avril 2011 (FSC.DEL/79/11) peut également être utile, car il constitue une sorte de mise à jour du document sur les étapes de la mise en œuvre du Plan d'action.

2012 sera une année importante dans le domaine des armes légères puisque nous devons examiner la mise en œuvre du Plan d'action et que des travaux importants nous ont aussi été confiés par la décision No 6/11 du Conseil ministériel, en particulier pour rester au diapason de l'ONU. Dans ce contexte, je prévois qu'il sera nécessaire d'intensifier le travail normatif dans la deuxième partie de 2012.

Enfin, je tiens à saluer encore une fois les initiatives qui ont déjà été prises pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre, j'exprime l'espoir que 2012 sera une année fructueuse dans ce domaine et je souhaite au nouveau président du groupe informel d'amis, quel qu'il soit, tout le succès possible dans sa tâche.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

669^{ème} séance plénière

FSC Journal No 675, point 3 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Les États participants au Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire – Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Roumanie, Turquie et Ukraine – ont tenu le 14 décembre 2011 la neuvième consultation annuelle sur l'examen de la mise en œuvre de ce document. La réunion a eu lieu à Vienne, dans les locaux de la Hofburg, sous la présidence de la Fédération de Russie.

Les États participants ont examiné la mise en œuvre du Document en 2011 et souligné les effets positifs de ce document, qui est un instrument important pour accroître la confiance et la sécurité et renforcer la stabilité dans la région de la Mer Noire. Les délégations ont également souligné qu'il était important de continuer de développer les échanges et la coordination entre les forces navales des États participants pour promouvoir la confiance et la sécurité dans cette région.

Les États participants ont exprimé leur gratitude à la Roumanie pour l'excellente organisation et le succès de l'Exercice naval annuel de renforcement de la confiance (CANE) « Reliance – 2011 » et de la visite du port militaire de Constanta en mai 2011.

La Fédération de Russie a présenté le programme de l'exercice CANE « Confidence – 2012 », prévu pour le 22 août 2012, et de la visite à la base navale de Novorossisk de la flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie, qui aura lieu le 24 août 2012, ainsi que le calendrier des autres activités prévues pour l'an prochain.

Les États participants se sont félicités que, à leur demande, le Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE ait mis à leur disposition les procédures recommandées pour l'utilisation du réseau de communications de l'OSCE aux fins de la transmission et de la réception des notifications prévues par le Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire. Ils se sont déclarés reconnaissants d'avoir pu utiliser le réseau pour échanger des informations se rapportant au Document qui est opérationnel depuis mai 2011. À cet égard, ils ont félicité le Groupe des communications de l'OSCE pour son excellente coopération.

Les États participants ont noté que leur réunion précédait de peu le dixième anniversaire de l'approbation, à Kiev (Ukraine) le 25 avril 2002, du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire. Ils ont examiné les

diverses manifestations qui pourraient être organisées pour commémorer cette date importante.

Conformément aux dispositions du Document, la Turquie assurera la présidence en 2012.

Les États participants ont de nouveau confirmé leur ferme volonté de poursuivre la mise en œuvre du Document afin de continuer à renforcer la confiance et la sécurité dans la région de la mer Noire.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir annexer le texte de la présente déclaration au journal de la séance plénière d'aujourd'hui.

669ème séance plénière

FSC Journal No 675, point 4 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le Kazakhstan, tout comme les pays qui ont détenu la Présidence du FCS avant lui tout au long de l'année, a proposé aux États participants un programme de travail très vaste, intense et lourd, découlant du Sommet d'Astana et des tâches assignées par la Réunion du Conseil ministériel tenue à Athènes. Nous étions confrontés à des défis considérables. Nous pouvons maintenant conclure avec fierté que ce programme de travail a été intégralement mis en œuvre.

Permettez-moi de citer ces succès. Je m'efforcerai de les évoquer tous en style télégraphique, dans la mesure du possible :

I. Le 30 novembre 2011, lors d'une séance spéciale du FCS, nous avons adopté une décision sur la republication du Document de Vienne en tant que Document de Vienne 2011. Cette décision a constitué une première étape politiquement très importante après une longue période de stagnation.

Le nouveau Document de Vienne 2011 incorpore neuf décisions adoptées dans le cadre de la procédure « Document de Vienne Plus », dont deux ont des incidences politiques profondes, à savoir le préambule considérablement actualisé et la disposition prévoyant une actualisation régulière du Document.

Certes, la publication du Document de Vienne 2011 ne signifie pas que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers. Notre travail commence à peine et dans les années à venir nous devons déployer tous nos efforts pour moderniser sensiblement le Document.

II. Au cours du dernier quart de l'année, nous avons adopté les dix décisions suivantes :

1. Sur la republication du Document de Vienne ;
2. Sur le Document de Vienne Plus : Actualisation du titre et de l'introduction du Document de Vienne 1999 ;
3. Sur les dates et le lieu de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) 2012 ;

4. Sur l'ordre du jour et les modalités de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) 2012 ;
5. Sur la Réunion de l'OSCE pour examiner le Plan d'action relatif aux ALPC ;
6. Sur l'amélioration de l'évaluation régulière de l'application du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;
7. Sur la Réunion des chefs des centres de vérification ;
8. Sur les points de contact pour la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
9. Sur la date et le lieu du premier débat annuel sur l'application du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;
10. Sur une session d'experts sur la gestion des stocks, la réduction des excédents et la destruction d'armes légères et de petit calibre.

Les deux décisions sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ont non seulement institué un débat annuel sur l'application du Code, mais aussi fixé la date de la première réunion, à savoir le 11 juillet 2012. Nous avons ainsi ouvert la voie au succès de la réunion sous la Présidence lettone entrante.

La mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies est une priorité pour le Kazakhstan et de nombreux autres pays et nous nous félicitons qu'un consensus ait été réalisé sur l'établissement d'un répertoire des points de contact nationaux et de l'OSCE pour la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce répertoire offrira un outil complémentaire facultatif pour renforcer la coopération et la coordination entre les États participants sur les questions relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540 au niveau national.

III. Nous avons eu des discussions approfondies dans le cadre du Dialogue de sécurité. Des invités et des experts de haut niveau ont fait des exposés pertinents sur des sujets liés aux questions d'actualité en matière de sécurité. Nous remercions les orateurs invités qui ont participé aux dialogues sur la sécurité.

IV. En outre, la Présidence kazakhe du FCS a continué à collaborer étroitement avec la Présidence lituanienne de l'OSCE sur des questions ayant trait au mandat des deux organes décisionnels. Deux séances communes FCS-CP ont été organisées – l'une avec le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et l'autre sur les opérations de maintien de la paix avec le Secrétaire général adjoint de l'Organisation du Traité de sécurité collective et le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux opérations de maintien de la paix.

V. Durant la Présidence kazakhe, le Forum a réalisé des progrès dans l'application du Plan d'action de l'OSCE relatif aux ALPC. Lors d'une séance spéciale du FCS tenue le 28 septembre, le CPC a présenté un rapport de synthèse sur l'échange d'informations en ce qui concerne les activités nationales de contrôle du courtage d'ALPC prévu dans le Plan d'action. D'autres orateurs, notamment du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement et de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, ont traité

des synergies entre l'ONU et l'OSCE dans le domaine des ALPC ainsi que des contrôles plus efficaces de l'utilisation finale.

VI. S'agissant de l'aspect pratique du travail, le FCS a enregistré des succès dans la mise en œuvre d'un certain nombre de projets relatifs aux ALPC et aux stocks de munitions conventionnelles, notamment l'achèvement de la phase III-B du projet géré par le CPC en Ukraine pour y éliminer le propergol toxique appelé mélange. Trois nouvelles demandes d'assistance ont été soumises au FCS par la Serbie, Chypre et la Moldavie. Diverses missions d'évaluation ont été effectuées avec succès. La question du financement reste cependant un sérieux obstacle à la mise en œuvre des projets. Compte tenu du fait que ces projets pourraient sauver la vie de centaines de personnes, nous invitons donc les délégations à envisager sérieusement de contribuer à leur mise en œuvre.

VII. Enfin, le FCS a apporté une contribution importante à la dix-huitième Réunion du Conseil ministériel tenue à Vilnius. Trois décisions présentées par la Présidence sur les questions intéressant le FCS, sur les ALPC et les stocks de munitions conventionnelles et sur le rôle approprié de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies ont été adoptées par les ministres. Ces décisions établissent les priorités de travail du Forum et énoncent clairement les tâches dont il doit s'acquitter en 2012.

Le Président du FCS a également adressé une lettre au Président en exercice de l'OSCE et établi des rapports intérimaires fournissant des informations actualisées sur les travaux du FCS en 2011 en ce qui concerne les mesures de confiance et de sécurité, le Code de conduite, les ALPC, les stocks de munitions conventionnelles et la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Bien qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur la déclaration politique générale, le FCS a été en mesure de s'entendre pour l'inclure dans le projet de déclaration.

VIII. La dernière session du FCS d'une année constitue toujours un défi. C'est le moment d'évaluer les résultats obtenus pendant l'année et de déterminer les priorités et les tâches pour l'année suivante. En tant que Présidence du Forum, nous nous sommes employés à œuvrer dans l'intérêt du Forum.

Ayant accompli des tâches allant même au-delà de ce qui avait été prévu, le Forum a fait la démonstration de son unité de but et prouvé sa viabilité.

Toutes ces réalisations n'auraient pas été possibles sans le soutien et les orientations apportés par les États participants.

J'exprime tout particulièrement ma gratitude au CPC, et notamment à l'Unité d'appui au FCS dirigée par Mathew Geertsens, pour leur assistance et leur soutien des plus compétents.

Permettez-moi de remercier les interprètes des efforts infatigables qu'ils ont déployés afin de traduire ce qui était parfois difficile à traduire, ainsi que les services de conférence et la distribution des documents pour leur disponibilité de tous les instants et leur assistance dénotant un grand professionnalisme.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à la Présidence entrante du FCS – le Kirghizistan – et remercier les présidences précédentes – l’Islande et l’Italie – d’avoir établi des bases solides pour notre travail durant cette saison.

Conformément à une tradition instaurée par nos amis irlandais, permettez-moi de transmettre à la Présidence kirghize entrante la ceinture de sauvetage du FCS, qui aide la Présidence à surmonter les obstacles qu’elle rencontre. À cette ceinture de sauvetage, je souhaiterais ajouter un fouet traditionnel kazakh, dont la Présidence pourrait se servir en tant qu’instrument supplémentaire pour assurer une meilleure gestion. Ne dit-on pas que la « carotte et le bâton » sont une des méthodes efficaces pour obtenir des résultats ?

Il va sans dire que le professionnalisme et le dévouement dont ont fait preuve les coordonnateurs nommés par la Présidence – Pierre von Arx, László Szatmári, Anders Byren et Detlef Hempel – ont été et resteront une condition indispensable au progrès et au succès des présidences du FCS.

Grâce à votre soutien et à votre travail d’équipe, nous avons été en mesure de mener à bien nos tâches et de continuer à nous acquitter de la tâche qui nous a été confiée dans la Déclaration du Sommet d’Astana concernant l’instauration d’une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne.

Merci à vous tous !

Joyeux Noël et bonne année !

669ème séance plénière

FSC Journal No 675, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 20/11
SESSION D'EXPERTS SUR LA GESTION DES STOCKS,
LA RÉDUCTION DES EXCÉDENTS ET LA DESTRUCTION
D'ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant son attachement à la mise en œuvre intégrale du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) (FSC.DOC/1/00, du 24 novembre 2000) et de ses décisions complémentaires,

Rappelant la Décision No 15/09 du Conseil ministériel priant le FCS d'élaborer, pour mai 2010, un plan d'action sur les ALPC en tenant compte des suggestions faites à la Réunion de l'OSCE pour examiner le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et ses décisions complémentaires,

Déterminé à mettre pleinement en œuvre le Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre (FSC.DEC/2/10) pour tenter de renforcer encore les contrôles en vue de lutter efficacement contre la dissémination incontrôlée et l'accumulation déstabilisatrice d'armes légères et de petit calibre illicites,

Conscient de la contribution importante de l'OSCE à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (décembre 2001) et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des ALPC illicites (2005),

Conscient des répercussions néfastes qu'ont les conflits armés sur les femmes et les enfants, et à l'appui des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000), intitulée « Femmes, paix et sécurité », et 1674 (2006) sur la protection des civils dans les conflits armés, ainsi que conformément à la fois à la Décision du Conseil ministériel No 14/04 concernant le Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes et à sa Décision No 14/05 relative aux femmes dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit,

Décide :

- De tenir une session spéciale du FCS consacrée à un débat d'experts et à une session de formation sur les questions de la gestion des stocks, de la réduction des excédents et de la destruction d'armes légères et de petit calibre ;
- De tenir la séance du FCS consacrée à ces questions le 24 mai 2012 ;
- De suivre l'ordre du jour ci-après pour le débat d'experts et la session de formation.

ORDRE DU JOUR

Jeudi 24 mai 2012

Séance du matin

9 heures – 13 heures

Introduction (30 min) : CPC

- Importance des programmes des donateurs
- Justification de la tenue d'une session d'experts sur les meilleures pratiques
- Façon dont la formation concourt au Plan d'action relatif aux ALPC

Lancement d'un programme (60 minutes) : CPC et commentaire du pays hôte

- Établissement d'une demande d'un gouvernement hôte à laquelle il peut être donné suite
- Évaluation d'une demande – besoins, capacités, attentes
- Décision relative au financement
- Exemples positifs de demandes de soutien – Bosnie-Herzégovine, Serbie

Exécution d'une évaluation efficace (60 minutes) : États-Unis d'Amérique et Kirghizistan

- Étude de cas sur le Kirghizistan
- Rapports de visites de pays/d'évaluation
- Enseignements tirés (mise en œuvre à court, moyen et long terme)

Visite virtuelle (30 minutes) : États-Unis d'Amérique

- Exercice d'évaluation et de hiérarchisation/planification des risques
- Analyse coût-avantages en vue de tirer le meilleur parti possible des fonds d'assistance

Séance de l'après-midi

15 heures – 18 heures

Planification d'un projet (45 minutes) : Autriche, Suède, Suisse

- Plan de projet, mémorandum d'accord, objectif, grandes étapes

- Coordination
- Performance de la nation hôte et appropriation locale
- Stratégies de retrait

Exécution d'un projet (60 minutes) : Allemagne, États-Unis d'Amérique

- Effet secondaire de la formation – renforcement des capacités
- Coordination
- Démilitarisation par opposition à la destruction
- Gestion des attentes

Table ronde des donateurs (30 minutes) : États-Unis d'Amérique

- Expériences positives faites lors de visites de pays pour les ALPC
- Enseignements tirés